

Chantier sur la recherche au collégial

Les propositions de l'ARC pour tirer le meilleur parti de la recherche collégiale



Trois messages constituent le cœur du mémoire soumis par l'ARC dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial. Outre ces trois messages, 12 recommandations et 19 exemples révélateurs de différents aspects de la recherche collégiale figurent dans le document, téléaccessible à l'adresse suivante : <https://eduq.info/xmlui/handle/11515/39010>.

Il est plus que temps de faire figurer la recherche dans la mission des établissements d'enseignement collégial, et ce, au même titre que l'enseignement.

Selon l'UNESCO, l'enseignement supérieur désigne les programmes d'études, de formation ou de formation à la recherche assurés à l'ordre postsecondaire par des établissements d'enseignement agréés comme établissements d'enseignement supérieur par les autorités compétentes de l'État. Au Québec, l'ordre d'enseignement collégial appartient à l'enseignement supérieur. Or, la recherche collégiale québécoise souffre de son inscription timide dans les lois qui régissent cet ordre d'enseignement. Elle tarde encore à atteindre et à faire valoir son plein potentiel, faute de ressources et tributaire de décisions qui ont freiné son développement au fil du temps.

Recommandations liées à la mission des établissements d'enseignement supérieur

1. Actualiser la *Loi sur les cégeps* et la *Loi sur l'enseignement privé* afin que la recherche y figure dès le premier article constitutif de ces deux réseaux.
2. Allouer des ressources à la production et à la diffusion de données sur la recherche collégiale, et ce, afin que celle-ci soit mieux connue et reconnue.
3. Soutenir le développement de la recherche collégiale à la fois dans l'optique de la prise en compte de la recherche dans l'ensemble des activités des établissements d'enseignement collégial et, également, dans une perspective à long terme, et ce, afin qu'elle y soit ancrée profondément.

En matière de soutien à la recherche collégiale, le *statu quo* n'est plus une option

Des ressources de différentes natures sont essentielles à la réalisation des activités de recherche tout comme à l'administration de celle-ci : ressources financières en quantité suffisante et d'excellente qualité; ressources matérielles, y compris des espaces appropriés et des équipements non seulement de pointe, mais en bon état; ressources informationnelles comprenant des ressources documentaires en phase avec la transition numérique; ressources informatiques respectant les plus hauts standards en matière de sécurité; ressources humaines, bien évidemment, intéressées et compétentes.

Recommandations liées au soutien à la recherche collégiale

4. Augmenter, puis indexer sur une base continue, la somme des ressources financières allouée au regard des coûts complets de la recherche collégiale, à la fois pour la gouvernance et la gestion de la recherche au sein des établissements et de leurs unités de recherche, pour la réalisation des activités de recherche de tous types et dans tous les secteurs, pour la diffusion et le transfert des connaissances qui en sont issues, et ce, notamment en appuyant les organismes du réseau collégial qui la soutiennent, dans une perspective de mutualisation.
5. Soutenir la participation du personnel de recherche, y compris des étudiantes et étudiants, aux instances sur lesquelles s'appuie l'écosystème de la recherche, et, de manière corollaire, faire preuve d'inclusion au regard de la participation de ces personnes dans les instances mises en place par les organismes qui constituent l'écosystème de la recherche.
6. Soutenir financièrement le travail des chercheuses et chercheurs en créant une banque d'équivalents à temps complet à la hauteur de la capacité de recherche du réseau collégial.
7. Réviser les règles entourant les mesures de soutien à la recherche afin que celles-ci respectent les conditions de pratique de la recherche collégiale.
8. Examiner attentivement une piste de solution en trois volets en ce qui concerne le soutien expert que le Centre de documentation collégiale (CDC) peut offrir au réseau collégial en matière de sciences de l'information :
 - 1) l'accès par le CDC aux articles scientifiques nécessaires aux chercheuses et chercheurs, et, de plus en plus, aux étudiantes et étudiants, pour effectuer des activités de recherche;
 - 2) la reconnaissance de l'archive ouverte EDUQ.info comme dépôt institutionnel des publications scientifiques du collégial;
 - 3) le soutien que le CDC peut offrir au réseau collégial en ce qui a trait à la gestion des données de recherche.

Optimiser les retombées de la recherche collégiale sur l'ordre d'enseignement au sein duquel elle est pratiquée pour en rehausser la qualité

Bien que l'on assiste actuellement à une remise en question des indicateurs traditionnels des retombées de la recherche universitaire, celle-ci repose encore essentiellement sur la mesure du nombre et de la qualité des publications, de la taille du financement public et privé ainsi que des prix obtenus par les chercheuses et chercheurs. Toutefois, d'autres formes non traditionnelles de mesure du rendement, de plus en plus reconnues, conviennent bien pour décrire les retombées des activités de recherche dans les collèges. Ainsi en va-t-il du transfert de technologie ou de connaissances, du réseautage, de la performance des étudiantes et étudiants, et de la formation à la recherche.

Recommandations liées aux retombées de la recherche sur l'ordre d'enseignement collégial

9. Revoir les exigences de diffusion au regard des travaux en matière de recherche technologique ou de recherche en éducation de manière à favoriser la connaissance, voire la reconnaissance de ces travaux, et accentuer le soutien à la diffusion des travaux qui ne figurent parmi ni l'un ni l'autre de ces types de recherche afin que les connaissances qui en sont issues influencent à leur tour et à leur juste valeur les politiques et les pratiques.
10. Inscrire l'utilisation des résultats de la recherche en éducation, et plus particulièrement ceux de la recherche collégiale, parmi les stratégies déployées pour favoriser la réussite éducative.
11. Combiner les plans de transfert des connaissances dressés par les chercheuses et chercheurs, d'une part, et les stratégies de transfert élaborées par les établissements, d'autre part, afin de renforcer la réponse aux défis liés à la réussite éducative au collégial.
12. Soutenir les initiatives institutionnelles ou organisationnelles visant à soutenir la participation étudiante à des rassemblements scientifiques dans une perspective de développement des compétences en recherche et d'extension de réseaux professionnels.

COMMENT CITER CE DOCUMENT

LAPOSTOLLE, Lynn. *Les propositions de l'ARC pour tirer le meilleur parti de la recherche collégiale*, Montréal, Association pour la recherche au collégial, 2023. [Infographie réalisée dans le cadre de la participation de l'Association au Chantier sur la recherche au collégial]. https://eduq.info/xmlui/bitstream/handle/11515/39035/ARC_Chantier-recherche-collegiale_Infographie_2023.pdf



ARC

Association pour la recherche au collégial